



Réforme des rythmes scolaires

Se saisir du conseil d'école

Ne pas laisser les autres décider sans nous, c'est tout l'enjeu. Le SE-Unsa engage les équipes à réunir les conseils d'école sur la question des rythmes et à faire une proposition d'organisation de la semaine scolaire. Le SE-Unsa soutiendra les projets d'organisation des équipes auprès du DASEN. Il met à votre disposition cet outil pour vous y aider. N'hésitez pas à contacter votre section départementale si besoin.

Est-ce qu'on fait un conseil d'école sur les rythmes ou pas ?

Le Maire demande un report à 2014, vous le savez :

- ⇒ Pas de nécessité d'un conseil d'école spécifique. On peut mettre ce point à l'ordre du jour du conseil d'école ordinaire du second trimestre, pour information, mais il n'y a pas de proposition à faire.

Le Maire ne demande pas le report et l'école entrera dans la nouvelle organisation à la rentrée 2013.

- ⇒ Il faut convoquer un conseil d'école pour faire une proposition d'organisation. En effet, le DASEN arrêtera une organisation du temps pour l'école à partir d'une proposition du Maire et/ou d'une proposition du conseil d'école. Ne laissons pas les autres décider sans nous.

La Maire ne sait pas s'il demande un report :

- ⇒ Il faut convoquer un conseil d'école pour en débattre et envisager ce que pourrait être l'organisation du temps pour l'école. Il ne faudrait pas que le Maire se décide au dernier moment et fasse, seul, une proposition d'organisation. Faute de proposition de l'une ou l'autre partie, le DASEN peut imposer une organisation en 4 jours et demi pour la rentrée 2013.



Les outils à votre disposition

1. Le conseil d'école pas à pas
2. Rythmes : le point sur les textes
3. Le projet d'organisation de la semaine
4. Conseil d'école : repères réglementaires
5. APC : mode d'emploi
6. Grille semaine vierge